

N° du rôle.....

Reçu le 7 MAI 2013 à 13 H

138

55

COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Adoption du document d'orientation de politique sectorielle du Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques et son plan d'actions pour la période 2013 – 2015

Les crises successives qu'a traversées la Côte d'Ivoire n'ont pas épargné le secteur de la Justice qui a été durement affecté tant au plan matériel, organisationnel que des ressources humaines.

Conscient du rôle primordial que joue la Justice dans la stabilité, la sécurité, la paix et l'établissement de la démocratie, les gouvernants ont, dès 2010, pris des mesures pour reformer et moderniser le secteur de la Justice.

Ainsi, par arrêté interministériel n° 80/MEMEJDH-DSJ/MEF du 18 août 2010, ont été créés un Comité de pilotage et de suivi pour l'adoption d'une politique sectorielle du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et pour la supervision de sa mise en œuvre et une Cellule d'Exécution chargée de l'élaboration de ladite politique, de la préparation du plan d'action et de sa mise en œuvre.

L'Etat a, par ailleurs, sollicité l'aide des partenaires au développement, notamment l'Union Européenne pour l'accompagner dans cette entreprise.

Grâce à leur appui, la Cellule d'Exécution a, sous la supervision du Comité de pilotage et du suivi rédigé un document d'orientation de la politique sectorielle du Ministère de la Justice qui a été validé au cours d'un atelier tenu le 19 avril 2012 à Abidjan.

Ce Document d'Orientation de la Politique Sectorielle (DOPS) est l'expression de la politique à court et moyen terme décidée par le gouvernement pour le secteur de la justice en Côte d'Ivoire.

Elaboré selon une méthode essentiellement participative, ce document a été enrichi par la consultation à différents stades, de l'ensemble des acteurs publics et privés, des magistrats, des greffiers en chef, des régisseurs de maisons d'arrêt, des représentants des professions juridiques et judiciaires, des représentants d'organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers et des ministères concernés par l'élaboration dudit document.

Le DOPS retrace le contexte du secteur de la justice, en fait un état des lieux suivi d'un diagnostic du cadre juridique et institutionnel et du fonctionnement des différents services du Ministère de la Justice, de l'organisation et du fonctionnement des professions concourant au service de la Justice ainsi que du pilotage du secteur de la Justice.

Cela pour cadrer avec une vision de la politique du secteur à l'horizon 2015 à savoir une justice indépendante ?????, impartiale, efficace, crédible et accessible à l'ensemble de la population.

Puis il en définit les grandes orientations qui se déclinent en cinq (5) axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : Relèvement du système judiciaire et pénitentiaire
- Axe stratégique 2 : Promotion d'une justice indépendante et impartiale
- Axe stratégique 3 : Facilitation de l'accès équitable aux services de la justice pour tous
- Axe stratégique 4 : Assurer une justice de qualité tout en améliorant le traitement des personnes vulnérables
- Axe stratégique 5 : Assurer la moralisation du secteur judiciaire

Une expertise nationale ponctuelle a été mobilisée en appui à l'élaboration d'un Plan d'actions en vue de son opérationnalisation car La traduction en actes des orientations contenues dans le document stratégique dépend largement de la pertinence du cadre institutionnel mis en place pour accompagner cette mise en œuvre et de l'implication effective des parties prenantes.

Ce plan d'actions, qui comprend la matrice des activités, le cadre de performance du plan d'actions et la matrice des coûts, est estimé à **soixante-cinq milliards cinq cent vingt-deux millions trente-deux mille sept cent soixante un (65 522 032 761) francs CFA**, et sera financé par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers le budget national et les partenaires techniques et financiers à travers l'aide publique au développement.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse du coût du Plan d'Action par axe stratégique et par année en devise nationale.

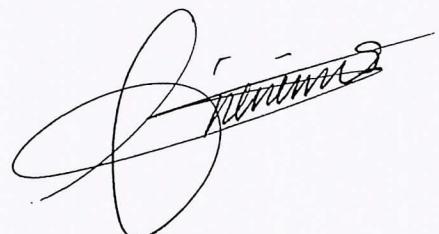
Intitulé de l'axe	Coût de l'axe	Part de l'axe dans le coût total du PA
Axe 1: Relèvement du système judiciaire et pénitentiaire	13 087 389 866	20%
Axe 2: Promotion d'une justice indépendante et impartiale	9 628 038 416	15%
Axe 3: Facilitation de l'accès équitable aux services de la justice pour tous	26 255 257 370	40%
Axe 4: Assurer une justice de qualité tout en améliorant le traitement des personnes vulnérables	16 500 154 760	25%
Axe 5: Moralisation du secteur judiciaire	51 192 349	0%
TOTAL	65 522 032 761	100%

Ces deux (2) documents apportent une réponse concrète aux problèmes prioritaires du système judiciaire et pénitentiaire, notamment le cadre juridique de l'activité judiciaire, le fonctionnement des services dépendant du ministère en charge de la justice, les infrastructures et les équipements, la situation des personnels relevant du ministère en charge de la justice, le fonctionnement des juridictions, le fonctionnement des établissements pénitentiaires, le fonctionnement des structures relevant de l'administration de la justice pour mineurs, le pilotage du secteur de la Justice et les auxiliaires de justice ; tout ceci en lien avec la problématique globale de l'accès des justiciables en général et des plus défavorisés en particulier aux services de justice.

Telle est l'économie de ces deux (2) documents, véritable feuille de route devant guider les interventions du secteur de la justice au cours de la période 2013 à 2015, pour lesquels l'agrément du conseil des ministres est sollicité en vue de son adoption.

Aussi l'accord du Conseil des Ministre est-il requit, pour l'adoption de la présente communication portant Document d'Orientation de Politique Sectorielle du Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques.

Fait à Abidjan le



Gnénéma Mamadou COULIBALY